

Tirage du 4 mars 2026 au siège du District de la Nièvre

Procès-verbal N° 05 du 4 mars 2026

Présidence : M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne Cécile SIMOES,
MM. Guy MARTIN, Joseph BERFORINI, Nicolas TREPKA, Lionel ERAY,

Excusés : Mme Françoise VALLET Mr. Bernard MAY

1- information

RAPPEL REGLEMENT

-FORFAITS

Tout Club déclarant forfait ou déclaré forfait sera passible des amendes dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District. Par ailleurs, le forfait général de l'équipe A en championnat entraîne obligatoirement le forfait du Club en Coupe dans la catégorie intéressée. De même, le forfait en Coupe du Conseil Départemental entraîne l'exclusion de la Coupe du District/Sport Comm et de la Coupe de l'Amitié, à l'exception des équipes 1ères de Départemental 4 qui pourront participer à la Coupe de l'Amitié (sur engagement).

-DISPONIBILITÉ DES TERRAINS

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match. Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que dans les mêmes délais le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite commission. Si aucun avis n'a été donné dans les délais fixés, le Club fautif sera passible d'une amende de 50 € et le Club visiteur bénéficiera du forfait.

-DURÉE DES RENCONTRES

Du 1er tour jusqu'aux ½ finales incluses La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

2- Coupe du conseil départemental

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1/4 Finale => le 1^{er} mars 2026

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 01 mai 2026

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 13 ou 14 juin 2024

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Equipes qualifiées pour les 1/4 de finale

D2 (1 équipe) : GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS

D1 (1 équipe) : ST BENIN

R3 (3 équipes) : LA MACHINE, NEVERS BANLAY, NEVERS- CHALLUY- SERMOISE

R2 (2 équipes) : NEVERS FC, FC DECIZE

Reste à jouer :

COULANGES – COSNE (22 MARS)

Tirage des 1/4 de finale : Matches du 1^{er} mars 2026

Match n°1	Vainqueur COULANGES – COSNE	NEVERS FC
Match n°2	NEVERS- CHALLUY- SERMOISE	, NEVERS BANLAY
Match n°3	GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS	FC DECIZE
Match n°4	LA MACHINE	ST BENIN

3- Coupe Du District Sport comm

1/4 Finale => le 22 mars 2026

⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 01 mai 2026

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 13 ou 14 juin 2026

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Equipes qualifiées pour les 1/4 de finale

D1 (2 équipes) : CLAMECY 2, MOULINS ENGILBERT 1

D2 (3 équipes) : ALLIGNY ST AMAND 1, POUILLY 1, VARZY 1

D3 (2 équipes) : DONZY 1, MONTIGNY 1

Match arrêté

CERCY 1 - CHATEAU ARLEUF 1

Dossier en instruction

Reste à jouer 22 mars 2026

CHATEAU ARLEUF/ST ELOI ou CERCY/ST ELOI

Tirage des 1/4 de finale : Matches du 22 mars 2026

Match n°1	VARZY 1	MONTIGNY 1
Match n°2	POUILLY 1	vainqueur du match CHATEAU ARLEUF/St ELOI ou CERCY/ST ELOI
Match n°3	DONZY 1	CLAMECY 2
Match n°4	ALLIGNY ST AMAND 1	MOULINS ENGILBERT 1

4- Coupe de L'amitié

DEROULEMENT DE LA COUPE DE L'AMITIE

1/4 Finale => le 22 mars 2026

⇒ 4 qualifiés+ 4exempts du tour précédent

1/2 Finale => le 01 mai 2026

⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 13 ou 14 juin 2026

⇒ 2 qualifiés du tour précédent

Tirage des ¼ de finale : Matchs du 22 mars 2026

Match n°1	MARZY 3	GARCHIZY PORTUGAIS 2
Match n°2	ESN58 3	CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS 1
Match n°3	CHATILLON 2	CERCY 2
Match n°4	DRUY BEARD 1	CHATEAU-ARLEUF 2

Ces tirages sont établis sous réserve des éventuels dossiers en cours étudiés par les Commissions du District

5- Coupe Vétérans

Equipes qualifiées pour les ¼ de finale

CORBIGNY, COULANGES 1, ENTRAINS, LA CHARITE, LA MACHINE, ENT POUQUES-FOURCHAMBAULT-GARCHIZY, VAUZELLES

Tirage des ¼ de finale : matchs le 6 mars 2026

Match n°1	LA CHARITE	ALLIGNY ST AMAND
Match n°2	ENTRAINS	COULANGES 1
Match n°3	LA MACHINE	CORBIGNY
Match n°4	ENT POUQUES-FOURCHAMBAULT-GARCHIZY	VAUZELLES

Tirage des ½ finale : matchs le 24 avril 2026

Match n°1	Vainqueur match n°2	Vainqueur match n°1
Match n°2	Vainqueur match n°3	Vainqueur match n°4

6- Coupe Féminine BEAUTY SUCCESS

DÉROULEMENT DE LA COUPE FÉMININE

¼ Finale => le 15 mars 2026

4 qualifiées + 4 exempts du tour précédent

½ Finale Aller => le 03 mai 2026

4 qualifiées du tour précédent

Finale => le week end du 13 et 14 juin 2026

2 qualifiées du tour précédent

Equipes qualifiées pour les ¼ de finale

CHARRIN 1, E.CORBIGNY/CHATEAU ARLEUF 1, COULANGES 1, FC DECIZE 1, ESN 58 1, NEVERS FC 2, ST REVERIEN 1

Tirage des ¼ de finale : Matches le 15 mars 2026

Match n°1	ESN 58 1	ST REVERIEN 1 (forfait général)
Match n°2	FC DECIZE 1	E.CORBIGNY/CHATEAU ARLEUF 1
Match n°3	CHARRIN 1	COULANGES 1
Match n°4	CLAMECY 1	NEVERS FC 2

7- coupe jeunes

COUPE U18

Tirage des 1/4 de finale : Matches du 28/03/2026

Coupe U18 Principale – Challenge Georges PRADEL

Match n°1	NEVERS BANLAY	CLAMECY
Match n°2	ENT ST PIERRE FC IMPHY	ST PERE
Match n°3	VAUZELLES	ENT GUERIGNY MONTIGNY
Match n°4	DECIZE	COSNE

Tirage des 1/4 de finale : Matches du 28/03/2026

Coupe U18 Consolante

Match n°1	ENT ESN58 CHARRIN CHANTENAY	COULANGES
-----------	-----------------------------	-----------

CLUBS EXEMPTS : CORBIGNY -ENT LA MACHINE / ST BENIN -AFGP 58

COUPE U15

Tirage des 1/4 de finale : Matches du 28/03/2026

Coupe U15 Principale – Challenge André JOMIER

Match n°1	ST PERE	DECIZE
Match n°2	ENT ST PIERRE FC IMPHY	COULANGES
Match n°3	CORBIGNY	FC NEVERS
Match n°4	NEVERS BANLAY	AFGP58

Tirage des 1/4 de finales : Matches du 28/03/2026

Coupe U15 Consolante

Match n°1	VAINQUEUR DU MATCH ENT CHATILLON MOULINS CERCY LA TOUR / COSNE	VAINQUEUR DU MATCH POUILLY / ENT PREMERY GUERIGNY
Match n°2	ENT MARZY RCNCS COULANGES	CHATEAU CHINON ARLEUF
Match n°3	ENT CLAMECY VARZY	ASAV
Match n°4	ENT ESN58 CHARRIN	ENT ST BENIN LA MACHINE

**Le Président,
Michel PINGUET**



**La Secrétaire de Séance,
Anne Cecile SIMOES**



Pour le bon déroulement des épreuves, les réclamations, par dérogations aux dispositions de l'article 190 des RG concernant les délais, doivent être interjetées dans un délai de 48 heures franches à partir de la notification ou de la parution des décisions contestées. Ce délai de 48 heures s'applique également pour une réclamation en appel.